

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

COMMUNE D' AUTREVILLE SUR LA RENNE

ENQUETE PUBLIQUE

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES (PPRT) AUTOUR DU
DEPOT D'HYDROCARBURES**

RAPPORT et CONCLUSIONS
de Mme Nelly VAN SPEYBROECK,
Commissaire-Enquêteur

Analyse et résumé de l'enquête

- 1 Procédure
- 2 Déroulement de l'enquête
- 3 Visite du dépôt d'hydrocarbures d'AUTREVILLE SUR LA RENNE
- 4 Dispositions du projet
- 5 Observations du public et rencontre avec le maître d'ouvrage

Conclusions et avis

ANALYSE ET RESUME DE L'ENQUETE

Le dépôt d'hydrocarbure d'AUTREVILLE SUR LA RENNE, mis en service en 1962, est un établissement qui dépend du Ministère de la Défense et plus précisément du Service National des oléoducs interalliés. Il est alimenté à partir du pipeline de l'OTAN Châlons en Champagne – Langres. Construit à l'origine pour approvisionner en carburéacteur la base aérienne de Chaumont-Semoutiers, il est employé depuis 1995 au stockage d'hydrocarbures pour le compte de la SAGESS (Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité).

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a introduit une nouvelle disposition pour protéger les tiers des conséquences industrielles : les plans de protection des risques technologiques PPRT. L'élaboration de ce plan pour ce qui concerne le site d'AUTREVILLE SUR LA RENNE implique les services du Ministère de la Défense et, sous l'autorité du Préfet, la Direction Départementale des Territoires.

Les principales étapes administratives de la mise au point du PPRT sont les suivantes :

- Les études techniques
- la stratégie sur la base de laquelle sont déclinés les projets de zonage et de règlement
- l'enquête publique
- L'approbation par le Ministère de la Défense

Une concertation est organisée tout au long de la procédure et avant même l'enquête publique pour informer la commune et les populations concernées : réunions publiques, distribution de plaquettes explicatives, rencontre des personnes dont l'activité pourrait être directement impactée par le PPRT. L'avis des personnes et organismes associés est également sollicité.

1 – Procédure

Le Tribunal Administratif de CHALONS-en-CHAMPAGNE m'a désignée Commissaire-Enquêteur par décision n°E13000031/51 du 4 mars 2013 pour réaliser l'enquête publique portant sur le plan de protection des risques technologiques autour du dépôt d'hydrocarbures d'AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Une réunion s'est tenue le 29 mars 2013 en Préfecture pour la présentation du dossier et l'organisation de l'enquête : date de permanences, arrêté préfectoral, information du Maire de la commune, dossier d'enquête, procédure....Participaient à cette séance de travail : M. Le Colonel RACLE Jean-Jacques du Ministère de la Défense, Mme GALDO Sylvie du Pôle sécurité de la Préfecture, Mme KRAHENBUHL Sylvie et M. CHRISTOPHE Olivier de la Direction Départementale des Territoires et moi-même.

Par arrêté du 2 avril 2013, Monsieur le Préfet de Haute-Marne a prescrit l'ouverture **d'une enquête publique du 6 Mai au 6 Juin 2013 inclus**, portant sur le plan de protection des risques technologiques autour du dépôt d'hydrocarbures d'AUTREVILLE SUR LA RENNE.

La publicité de l'enquête a été assurée par affichage dans la commune et publication dans la rubrique « Annonces légales » de la Voix de la Haute-Marne des 19 avril et 10 Mai 2013 et du Journal de la Haute-Marne des 16 avril et 7 Mai 2013.

J'ai pris contact par téléphone avec M. Dominique VELLA, Maire de la commune, pour la mise au point de mes permanences à la Mairie d'AUTREVILLE SUR LA RENNE.

2 – Déroulement de l'enquête

Le dossier d'enquête déposé à la Mairie d'AUTREVILLE SUR LA RENNE comportait :

- La note de présentation du dossier d'enquête publique
- L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sur le plan de protection des risques technologiques autour du dépôt d'hydrocarbures
- L'avis d'enquête publique
- Le bilan de concertation et avis des personnes et organismes associés
- Règlement
- Cartographie du zonage réglementaire
- Cartographie cadastrale
- Cartographie des enjeux
- Rapport pour la rédaction du PPRT établi par le Ministère de la Défense et cartographie des aléas
- Arrêté de prolongation du délai d'élaboration du PPRT
- Arrêté de prescription du PPRT

Ce dossier a été mis à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre d'enquête, coté et paraphé par mes soins, destiné à recevoir les observations du public était joint au dossier d'enquête.

J'ai tenu les permanences prévues à la Mairie d'AUTREVILLE SUR LA RENNE aux dates suivantes :

- Samedi 18 Mai 2013 de 10H à 12H
- jeudi 6 Juin 2013 de 16H à 18H

Aucune personne ne s'est présentée au cours de mes permanences.

J'ai rencontré M. le Maire d'AUTREVILLE SUR LA RENNE qui m'a indiqué que le dépôt n'avait jamais causé d'inquiétudes dans sa commune, il fait partie de l'environnement du village qui n'est pas concerné par les risques éventuels exposés dans le PPRT.

3 - Visite du dépôt d'hydrocarbures d'AUTREVILLE SUR LA RENNE

Le 5 juin 2013, après avoir pris rendez-vous avec les responsables du dossier, je me suis rendue au dépôt d'hydrocarbures situé à l'écart du village d'AUTREVILLE SUR LA RENNE, à environ 800 mètres au nord-est de la commune dans une zone arborée desservie par une route goudronnée reliée à la RD133. L'ensemble de la zone est sécurisé par des clôtures hautes et une barrière de sécurité. J'ai fait l'objet du contrôle réglementaire pour accéder à ce type d'installation : contrôle d'identité, fiche de renseignements à compléter...

La visite et la présentation du site et de ses installations a été effectuée par M. Vassishtasai RAMANY, chargé de Mission au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et M. Ulrich GAMER, Chef de la Région Centre du Réseau des Oléoducs de défense commune, et en présence de M. François Xavier MAUDONNET, gestionnaire du site.

Le site est composé de deux parties distinctes :

- une partie basse, comprenant les installations techniques du dépôt, dont le manifold qui centralise les risques objet du présent plan

- une partie haute comprenant 6 réservoirs de stockage, la pomperie, ainsi que la réserve incendie.

J'ai fait le tour de ces diverses installations. Les 6 réservoirs d'hydrocarbure sont enterrés et recouvert de monticules de terre herborés. L'état des cuves est inspecté lors des vidanges périodiques et à cette occasion les débuts éventuels de corrosion sont traités.

Le risque majeur se situe au niveau du manifold, centre opérationnel du dépôt, qui est une enceinte en béton armé de 40cm d'épaisseur et comporte un jeu de vannes permettant l'aiguillage des hydrocarbures.

Le carburant entreposé est du « jet A1 » spécifique aux avions. M. GAMER m'a expliqué que ce produit n'est inflammable qu'à très haute température. D'autre part la faible activité du dépôt et les surveillances mises en œuvre (sécurités internes, surveillances électroniques, détections diverses et présence humaine lors des opérations -une par an- de vidange ou de remplissage des réservoirs) rendent la probabilité d'une explosion accidentelle très faible. Cette probabilité dans l'hypothèse d'un acte de malveillance est également minime.

En cas de menace avérée sur ce type d'installation sensible, des mesures spécifiques de sécurisation sont prévues et peuvent être mises en œuvre par le Préfet et des exercices internes sont pratiqués en liaison avec les services de secours.

Les risques d'explosion ou d'incendie sont sans incidences pour la population puisque les zones qui seraient touchées sont des terrains cultivés ou boisés en périphérie immédiate du dépôt et les prescriptions prévues n'impactent ni l'activité agricole, ni l'activité forestière.

4 – Dispositions du projet de PPRT

Deux types de risques sont susceptibles d'être générés dans ce type d'établissement :

- les effets thermiques liés à la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable ou combustible
- les effets de surpression qui résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion

A la suite d'une étude menée par la société DEKKRA, les différents phénomènes dangereux ont été identifiés et des mesures de prévention et de protection ont été mises en œuvre sur le site. La plupart de ces mesures m'ont été commentées lors de ma visite.

En ce qui concerne les enjeux dans le périmètre du PPRT, la zone ne comportant que des champs cultivés, des bois et un chemin d'accès, ceux-ci sont sans répercussions pour la population ou les activités menées alentour. La concertation conduite dans le cadre de la procédure ont permis une information complète des habitants de la commune et des exploitants les plus directement concernés. Ceux-ci, ainsi que les organismes associés, n'ont formulé aucune remarque et n'ont manifesté aucune réserve sur le plan.

5 - Observations du public et rencontre avec le maître d'ouvrage

Au cours de l'enquête publique aucune remarque écrite et orale n'a été formulée.

L'article R 123-18 du Code de l'environnement prévoit qu'à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur... « rencontre, sous la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

A l'issue de l'enquête, j'ai indiqué à Monsieur le Colonel Jean-Jacques RACLE du Ministère de la Défense, M. Vassishtasai RAMANY, Chargé de Mission au

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi qu'à La Direction Départementale des Territoires, service environnement et ressources naturelles, qu'aucune observation écrite ou orale n'a été formulée par le public et qu'il n'était pas utile que nous nous rencontrions. J'ai en effet, pu m'entretenir avec tous ces intervenants au préalable, et j'ai pu obtenir de leur part tous les renseignements utiles pour analyser le dossier. Je leur ai adressé un courrier daté du 13 juin 2013 en ce sens (pièce jointe).

Fait à Chaumont, le 21 juin 2013
Le Commissaire-Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of the initials 'N V' followed by a stylized, cursive flourish. A horizontal line is drawn below the signature.

Nelly VAN SPEYBROECK

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) AUTOUR
DU DEPOT D'HYDROCARBURES SITUE SUR LE TERRITOIRE
de la COMMUNE de AUTREVILLE SUR LA RENNE
(Haute-Marne)

CONCLUSIONS ET AVIS

L'enquête publique portant sur le plan de protection des risques technologiques autour du dépôt d'hydrocarbures d'AUTREVILLE SUR LA RENNE s'est déroulée de manière satisfaisante, l'information du public a été réalisée dans les conditions prévues par la réglementation. Cette information avait d'ailleurs déjà été réalisée dans la phase de préparation du PPRT, avec réunion publique, information par des plaquettes distribuées aux habitants de la commune, informations consultables sur internet et consultation des organismes associés.

Dans le cadre de l'enquête et dans la phase d'information et de consultation préalable à celle-ci, aucune remarque n'a été formulée par le public, les personnes directement concernées ou les organismes associés.

Ma visite sur le site et les explications qui m'ont été données à cette occasion m'ont permis de constater sur place le sérieux des mesures mises en œuvre pour éviter les risques technologiques et pour assurer la sécurité sur et autour du site en cas d'aléas majeurs.


Monsieur le Maire d'AUTREVILLE SUR LA RENNE m'a par ailleurs indiqué que la proximité du site d'hydrocarbures n'a jamais causé d'inquiétudes à la population de la commune, en raison de sa situation à l'écart de toutes habitations et d'autre part en raison des mesures mises en œuvre pour sécuriser l'installation.

A l'issue de l'enquête, après étude du dossier d'enquête, visite du dépôt d'hydrocarbures, entretiens avec Monsieur le Maire et avec les responsables du site,

J'émet un avis favorable au projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du dépôt d'hydrocarbures situé sur le territoire de la commune d'AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Fait à Chaumont, le 21 Juin 2013

Le Commissaire-Enquêteur,



Nelly VAN SPEYBROECK

Nelly VAN SPEYBROECK
Commissaire-Enquêteur
9, rue Edmond Rostand
52 000 – CHAUMONT
☎ : 03 25 32 03 60
Mail : nelly.vanspeybroeck@sfr.fr

Chaumont, le 13 juin 2013

**Objet : Enquête publique sur le PPRT autour du site
d'hydrocarbures à AUTREVILLE SUR LA RENNE.**

Monsieur,

L'article R 123-18 du Code de l'environnement prévoit qu'à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur... « rencontre, sous la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

Je vous informe, qu'à l'issue de l'enquête, **aucune observation écrite ou orale n'a été formulée par le public.**

En l'absence d'observations sur le projet, il n'apparaît pas utile que nous nous rencontrions.

Conformément à l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique, j'adresserai à Monsieur le Préfet mon rapport et mes conclusions avant le 6 juillet prochain.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires relatifs à la mission qui m'a été confiée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Commissaire-Enquêteur,



Nelly VAN SPEYBROECK

Destinataires :

- Direction départementale des territoires de la Haute-Marne
Service environnement et ressources naturelles
Bureau préservation des milieux aquatiques et risques
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT-CEDEX
- Vassishtasai RAMANY B.P.
>> Chargé de mission environnement et sécurité industrielle
>> Service National des Oléoducs Interalliés
>> Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
>> Arche paroi Nord, bureau 29-30
>> 92055 LA DÉFENSE
- Colonel Jean-Jacques RACLE
Ministère de la Défense Contrôle des Armées Groupe des Inspections 14 rue Saint Dominique 75700
Paris SP07